

**Complément d'avis n° 2021/05-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'électronique, informatique,
télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux
(ENSEIRB-MATMECA)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n° 2021/05-03 concernant la transmission d'un règlement de scolarité et d'un syllabus complété.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux ;
- Vu la note de synthèse établie par Elisabeth Lavigne, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 décembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 décembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON